



Marie-Claude BESNER

2003-05-13 14:56

Pour : alaincardinal@ville.montreal.qc.ca

cc :

Objet : Plan d'urbanisme - Document complémentaire

pour votre information
merci!

Marie-Claude Besner
Conseillère en aménagement, Arrondissement Sud-Ouest
tél: 872-9925
fax: 872-1945

----- Réacheminé par Marie-Claude BESNER/MONTREAL le 13-05-2003 14:52 -----

Normand

PROULX

Pour : Céline TOPP/MONTREAL@MONTREAL

cc : Gilles RAINVILLE/MONTREAL@MONTREAL, Marie-Claude BESNER/MONTREAL@MONTREAL,

13-05-2003

Sylvie LAVERDURE/MONTREAL@MONTREAL

14:16

Objet : Plan d'urbanisme - Document complémentaire

Bonjour Madame Topp,

Veillez trouver ci-joints les commentaires de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement Sud-Ouest concernant le sujet mentionné en titre. N'hésitez pas à communiquer avec le soussigné pour tous renseignements additionnels.

L'original signé vous parviendra par courrier interne.

Line Allard-Hamelin

Secrétaire de direction

pour

Normand Proulx, directeur

DAUSE Sud-Ouest

872-8692



reponse doc comp-C Topp.d

Ville de Montréal

Arrondissement Sud-Ouest

Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises
6225, boulevard Monk
Montréal H4E 3H8
Télécopieur : (514) 872-1945

DESTINATAIRE : Madame Céline Topp, directrice
Développement économique et urbain
Direction du développement urbain

EXPÉDITEUR : Normand Proulx, directeur

DATE : Le 13 mai 2003

OBJET : **Projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme -
Document complémentaire**

Madame,

À la veille de la consultation publique sur le projet mentionné en titre, je me permets de vous transmettre, même tardivement, la position de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement Sud-Ouest quant au projet mentionné en titre.

La Direction souscrit aux objectifs du document mais émet des réserves sur l'opportunité d'adopter ce règlement en fonction du plan d'urbanisme en vigueur depuis 1992. Il apparaît que ce document pourrait être modifié avec les orientations du prochain plan d'urbanisme, auquel cas beaucoup d'efforts sont investis sur un document qui se veut complémentaire à un principal en pleine révision. De plus, des incertitudes demeurent quant à l'ensemble des conséquences et impacts du document sur notre réglementation, à court et long terme. Nous estimons que l'interprétation des intentions du législateur est ardue.

La Direction souscrit aux objectifs du document mais émet des réserves quant aux règles et critères développés pour les atteindre, notamment au thème de la végétation et du maintien des exigences actuelles en matière de stationnement en cour avant. Nous estimons que divers moyens auraient pu être mis de l'avant pour assurer l'aménagement paysager de ces espaces sans gel des normes actuelles lesquelles ne seront pas uniformes sur l'ensemble du territoire municipal. Cette préoccupation est particulièrement reliée au développement de la Cour Turcot et aux commentaires reçus par différents promoteurs quant aux normes actuelles de la réglementation.

Recevez, Madame, nos salutations distinguées.

NP/MCB/lah

c.c. M. Gilles Rainville, directeur de l'arrondissement
Élus municipaux